MINISTÈRE
DU TRAVAIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Afpa

Centre de formation professionnelle des adultes de Romanet
27, rue Léonard Samie – CS 90869 - 87016 LIMOGES Cedex
Tél : 3936
www.afpa.fr

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Stéphane CERVEAU.....

Représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, AFPA LIMOGES ROMANET

Atteste que :

M. **Hakim TAOUI**.....

salarié(e) de l'entreprise

.....

a suivi l'action **FLUIDES FRIGORIGENES : PREPARER ET PASSER L'ATTESTATION D'APTITUDE CATEGORIE I**.....

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation [1]
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation parapprentissage

Qui s'est déroulée du **05/10/2026** *au* **09/10/2026**

Pour une durée de **32 h** (heures centre : 32 h).

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : Limoges

Le : 09/10/2026

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom, qualité du signataire)

Stéphane CERVEAU
Directeur Régional AFPA Nouvelle-Aquitaine

Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
www.afpa.fr
AFPA site de Limoges Romanet
27 Rue Léonard Samie - CS 90869
87016 Limoges Cedex 1
SIRET : 824 228 142 00033

[1] Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

[2] Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.